

ÉTUDE SUR LES PRATIQUES DE COPIES NUMÉRIQUES DANS LES UNIVERSITÉS

Votre université a été sollicitée par la CPU pour participer à une étude sur la diffusion numérique d'extraits de publications protégées à des fins pédagogiques.

Deux études similaires ont été réalisées en 2010 et 2015 ; vous pouvez consulter le rapport correspondant à la seconde étude [en cliquant ici](#).

PRINCIPES DE L'ÉTUDE

Un diagnostic de la situation

Dans un premier temps, le CFC établit, avec les services concernés de votre université, **une cartographie des moyens numériques utilisés** par les enseignants pour diffuser des documents pédagogiques à leurs étudiants. Il s'agit en particulier d'identifier les modalités de diffusion les plus structurées (plateforme pédagogique, intranet...).

Dans un second temps, le service en charge de la **plateforme pédagogique** procède à une évaluation de **l'offre globale de fichiers mis à disposition** sur cet espace, sous la forme d'une extraction Excel. Ces informations doivent permettre au CFC de constituer des échantillons représentatifs de documents pédagogiques à analyser.

Une analyse d'un échantillon de documents pédagogiques

Durant une période convenue avec votre université (au minimum 6 mois), le CFC procède à une analyse détaillée du contenu d'un échantillon de fichiers correspondant à des documents pédagogiques diffusés sur la plateforme pédagogique de votre établissement.

Il s'agit d'identifier, au sein de ces documents, les copies de publications protégées (livre, revue, journal, site internet) et, pour chaque extrait d'œuvre, de préciser les informations suivantes :

- ses **références bibliographiques**,
- la **taille de l'extrait copié**,
- le **support d'édition** d'origine de la publication (papier ou numérique),
- la **discipline d'enseignement** du support de cours dont est issu cet extrait.

Afin de mener à bien cette analyse, **l'université fournit au CFC des codes d'accès temporaires** à la plateforme, avec un profil lui permettant de consulter les documents pédagogiques (du type "enseignant non contributeur" pour la solution Moodle).

Confidentialité

Le CFC s'engage par écrit à respecter l'anonymat de votre université et à traiter les informations obtenues en toute confidentialité, notamment à ne pas rediffuser les éléments recueillis. Il s'agit par ailleurs d'une étude qui ne vise en aucune manière à identifier les pratiques précises d'un établissement. Ainsi, le rapport qui en résultera ne mentionnera pas le nom de votre université.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Les documents pédagogiques examinés par le CFC peuvent éventuellement comporter des données à caractère personnel (par exemple, le nom de l'enseignant figurant en en-tête du cours).

C'est pourquoi le CFC a sollicité la CNIL qui préconise, parallèlement à un engagement de confidentialité dans le traitement des données, que l'université informe ses enseignants de la réalisation de l'étude. Cette information est délivrée, pendant toute la phase d'examen des documents pédagogiques, par **un message visible mis en ligne sur l'intranet de l'université**, soit sous la forme d'un encart d'actualité, soit par l'affichage d'une info-bulle :

« Votre université participe à une étude nationale sur la diffusion d'extraits de publications sous forme numérique à des fins pédagogiques. Cette étude est menée par la CPU (Conférence des Présidents d'Université) et par le CFC (Centre Français d'exploitation du droit de Copie). Pour plus d'informations : b.payen@cfcopies.com

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite « Informatique et Libertés », il est précisé que le CFC est seul responsable du traitement et qu'en aucun cas les données traitées ne pourront être utilisées pour préjudicier à une situation individuelle, ni pour prendre une décision automatisée au sens de l'article 10 de ladite loi. Vous pouvez exercer votre droit d'opposition pour motif légitime en contactant le CIL de votre université : [préciser identité et coordonnées de contact] »

L'université désigne le service (le CIL s'il existe) chargé de recueillir les éventuelles demandes d'opposition des enseignants. Celles-ci sont transmises par l'université au CIL du CFC qui les traitera dans les meilleurs délais.

Les enseignants peuvent contacter le CFC pour toute information générale relative à l'étude (b.payen@cfcopies.com).



CFC - CENTRE FRANÇAIS D'EXPLOITATION DU DROIT DE COPIE
20, rue des Grands-Augustins 75006 Paris - Tél. : 01 44 07 47 70 - www.cfcopies.com

Crédits : © M. Tomczak, © Fotoflash / Fotolia - © Serp, © ImageTeam / Shutterstock - © David_Ahn / Istockphoto